

# PROCES VERBAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 15 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, FERREBOEUF Murielle.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- 🚩 Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.
- 🚩 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mai 2023 est approuvé.
- 🚩 Lecture de l'ordre du jour :
  - Entretien et rénovation des installations d'éclairage public – période 2024-2027 : renouvellement de l'adhésion au groupement de commande initié par le S.I.E.D.A.
  - Modification de la régie piscine
  - Demande de subvention :
    - Association BLOUMA
    - Association sportive du collège du Carladez
    - Association pour le don du sang bénévole
    - Association les bêê bêtes du somme mêê
  - Décision modificative n°1 budget principal
  - Devis :
    - Transformateur du village vacances : proposition d'ENEDIS
    - Réfection du dallage devant la mairie
    - Aménagement du monument aux morts
    - Electricité de la grange de Pleau : mise en conformité
    - Remplacement des menuiseries extérieures du logement du village vacances « ex chassang »
    - Réalisation de suspensions supplémentaires pour le sentier de l'imaginaire
    - Achat de matériel informatique pour l'école
    - Isolation du buron de pleau
  - Point sur la reprise du village de vacances
  - Vente des pavillons du village de vacances : consultation d'agences immobilières
  - Questions diverses

## I. Entretien et rénovation des installations d'éclairage public – période 2024-2027 : renouvellement de l'adhésion au groupement de commande initié par le S.I.E.D.A.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de l'Aveyron – SIEDA- a décidé de proposer, par une délibération du 13 avril 2023, aux collectivités qui le souhaitent, la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties en deux domaines d'interventions distincts :

### **1-Entretien des installations d'éclairage public de la commune**

### **2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations**

**Le premier domaine d'intervention -1-** concerne l'entretien des installations d'éclairage public de la commune et consiste à effectuer l'entretien et l'exploitation des installations communales d'éclairage public afin de les maintenir dans un parfait état de fonctionnement sur la durée du contrat. L'entreprise retenue pour l'entretien assurera :

- L'entretien préventif en relampant les sources en fin de vie
- L'entretien curatif en respectant des délais d'intervention maximum définis dans le cahier des charges de 5 jours ouvrables pour tous les cas
- Exploitation /cartographie du réseau /suivi de consommation

**Le second domaine d'intervention -2-** concerne le renouvellement des luminaires avec 3 objectifs :

- La suppression des luminaires obsolètes. Certaines technologies types ballons et tubes fluorescents ne sont plus commercialisées et il est impératif de renouveler ces équipements. Tout comme il est prévu dans le cadre de ce chapitre de renouveler les équipements vétustes et / ou présentant un risque électrique vis-à-vis des tiers (les armoires, tableaux de commande, boîtier de raccordement, ...)
- La réduction de la pollution lumineuse afin de répondre aux obligations de l'arrêté du 27 Décembre 2018 sur les nuisances lumineuses, en supprimant les luminaires de type boule/sphère.
- L'optimisation énergétique des équipements d'éclairage public. L'objectif est de proposer des optimisations de puissances installées des luminaires existants égales ou supérieures à 75% (soit par exemple un abaissement de puissance de 100 W à 25 W)

## Prescriptions financières

### **1-Entretien des installations d'éclairage public de la commune**

La prestation 1 est financée comme suit :

Communes rurales : La commune payera un forfait par point lumineux. Ce forfait sera fixé selon le résultat du marché. Il correspond à la moyenne des prix proposés sur lequel le SIEDA prendra en charge 30 % du coût.

## **2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations**

La prestation 2 est financée comme suit :

Communes rurales : La collectivité aura à sa charge à minima 40% du montant HT des dépenses, plus le montant total de la TVA sur l'opération (dans tous les cas le reste à charge déduction faite de la subvention du SIEDA).

Le SIEDA financera 60% du montant HT des dépenses liées à l'opération, plafonnée à 350 € par luminaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le SIEDA
- D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.
- De donner mandat au SIEDA pour suivre les consommations d'énergies
- D'inscrire au budget des années correspondantes les sommes définies dans la convention de groupement pour l'entretien des installations d'éclairage public.

## **II. Modification de la régie piscine.**

Monsieur le maire rappelle qu'une régie de recettes destinée à la perception des entrées à la piscine municipale a été créée par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 1975.

Compte tenu de l'évolution du fonctionnement de la régie, Monsieur le Maire propose de modifier les décisions de l'acte constitutif et notamment :

- Les dates de fonctionnement de la régie
- Les modes de recouvrement
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver
- L'ouverture d'un compte DFT

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal est favorable à la modification de la régie piscine et autorise le Maire à signer l'arrêté qui définira les termes de fonctionnement de celle-ci.

## **III. Demande de subvention.**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers qu'il a reçus de 4 associations qui sollicitent une subvention :

- Association « BLOUMA » pour l'organisation de manifestations culturelles et artistiques au Nomad bar et plus particulièrement le festival de musique « monde » qui aura lieu le samedi 29 juillet.
- Association sportive du collège du Carladez qui demande une subvention de 50€ pour financer les frais liés au déplacement de l'équipe de pétanque du collège qui s'est qualifiée pour les championnats de France de pétanque UNSS qui se dérouleront à Châteauroux.
- Association pour le don du sang bénévole du Nord Aveyron pour le fonctionnement de l'association qui a pour but de réunir les donateurs de sang bénévoles du Nord Aveyron et de chercher à augmenter le nombre de donateurs.
- Association « les bêê bêtes du somme mêê » pour le fonctionnement de l'association qui recueille les animaux maltraités ou abandonnés.

Après délibération le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Association « BLOUMA » : 250€
- Association sportive du collège du Carladez : 50€
- Association pour le don du sang bénévole : 300€
- Association « les bêê bêtes du somme mêê » : 200€

#### **IV. Décision modificative n°1 – budget principal**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux votes des subventions aux associations le budget de 45000€ alloué au compte 65748 (subventions) a été dépassé et doit être alimenté.

Il propose d'approvisionner le compte 65748 : subvention de fonctionnement aux associations de 3000€ en augmentant les crédits du compte 75814 : redevance sur l'énergie l'hydraulique de 3000€.

Après délibération le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

#### **V. Devis**

##### **↳ Transformateur village vacances : proposition d'ENEDIS :**

A la suite de la visite de l'entreprise FAUCHE mandatée par ENEDIS, monsieur le Maire explique que le transformateur du village qui a été installé il y a 45 ans, est en bon état mais que le risque de panne est important et que, dans ce cas, l'approvisionnement en pièces de rechange pourrait être compliqué. ENEDIS propose un entretien du transformateur pour un montant de 3 180.70€ H.T. mais conseille l'installation d'un nouveau transformateur.

Des questions se posent : où sera installé le transformateur, qui prend en charge son installation, la commune ? ENEDIS ?, qui interviendra en cas de panne ? à la charge de qui ?

Une réunion est prévue le 27 juin prochain concernant les réseaux du village vacances, le conseil municipal souhaite attendre cette réunion pour aborder le sujet et obtenir plus d'informations.

Affaire à suivre....

↳ **Devis de 3 entreprises pour la réfection du dallage devant la mairie en béton désactivé avec joint de dilation en pierres de Bouzentès :**

- SARL FOURNIER et fils : 15 743.04€ T.T.C. = devis retenu
- EURL PAGIS Aurélien : 19 458.48€ T.T.C.
- Entreprise LAFFON Fabrice : 17 380.61€ T.T.C.

↳ **Aménagement du monument aux morts :**

Devis de l'entreprise PINQUIER Alain pour la pose d'un drain : 7 001.88€ T.T.C

Ce devis fait suite au constat de rouille et d'humidité qui apparaît sur les dalles et le mur de soutènement du monument aux morts depuis les travaux d'aménagement du talus derrière le monument.

Le conseil municipal ne souhaite pas valider ce devis pour l'instant jugeant que l'entreprise peut faire un effort sur le prix compte tenu de sa responsabilité par rapport au désordre constaté.

Monsieur le Maire est chargé de négocier avec l'entreprise.

↳ **Mise en conformité de l'armoire électrique de la grange de Pleau:**

- Devis BESSON Electricité : 8 400€ T.T.C. = devis approuvé

↳ **Remplacement des menuiseries extérieures logement du gardien « ex chassang » :**

- Devis COMBY : 10 482.60€ T.T.C (PVC blanc) = devis retenu
- DEVIS BESOMBES : 10 650.00€ T.T.C. (PVC blanc)

↳ **Suspensions sentier de l'imaginaire :**

Devis Gianni LORENZON pour des suspensions supplémentaires à installer sur le sentier de l'imaginaire « au fil de l'eau » : 2 595.00€

Le conseil municipal est satisfait du résultat des suspensions déjà réalisées et posées le long de sentier mais ne souhaite pas, pour l'instant, en commander de nouvelles.

Le conseil municipal souhaiterait que d'autres suspensions dans l'esprit « vitrail » soient rajoutées mais dans des formes différentes (arc-en-ciel par exemple) et plus longues que celles déjà posées.

Le sujet sera évoqué en fin d'année pour une installation la saison prochaine.

↳ **4 tablettes et 1 ordinateur pour l'école : classe maternelle :**

- Devis BESSON : 1 650.00€ T.T.C. = devis approuvé

↳ **Isolation buron de Pleau :**

- Devis LABORIE Stéphane : 12 582.00€ T.T.C. = devis approuvé

## VI. Point sur la reprise du village de vacances

- Le document d'arpentage est arrivé, il a été transmis à la notaire pour qu'elle intègre les nouveaux numéros de parcelles dans le projet de bail.
- Christiane DUVAL NOLORGUES a transmis le descriptif des bâtiments à Maître COULON.
- La réunion avec Julie AZARLI d'Aveyron ingénierie a eu lieu, une visite sur site a été faite. Madame AZARLI a donné quelques premières pistes aux élus sur les travaux à réaliser impérativement (huisseries et isolation du château, baie vitrée du restaurant...)
- Madame AZARLI se charge de préparer l'appel d'offres pour la consultation des architectes.

## VII. Vente des pavillons du village de vacances : consultation d'agences immobilières

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les pavillons du village de vacances vont être mis en vente. Il propose de confier la gestion de ces ventes à une agence immobilière qui aurait à sa charge :

- Les demandes d'achat
- L'organisation des visites
- La réception des offres d'achat

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal décide de consulter deux agences immobilières :

- ✚ La forêt à Laguiole
- ✚ Nord Aveyron immobilier à Espalion

Chaque agence devra proposer le taux de rémunération qu'elle appliquera sur les ventes.

## VIII. Questions diverses.

- Océane BEGUE qui devait occuper le poste saisonnier au moulin de burée et au ménage de la piscine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, a informé la mairie qu'elle renonçait au poste.
- Monsieur le Maire a inscrit la commune au programme national des ponts financé par l'Etat. Ce programme consiste au recensement et à l'évaluation des ouvrages communaux. A l'issue de la démarche, la commune recevra un carnet de santé qui comprendra un premier diagnostic de l'ouvrage et précisera le calendrier de surveillance et d'entretien de chacun des ouvrages.
- Monsieur le Maire présente le rapport de l'entreprise BODET suite à la visite annuelle des cloches des églises de Rueyres, Albinhac et Brommat : les battants des cloches de Brommat et Rueyres sont usés, ils abiment les cloches. Des travaux sont conseillés.
- Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements qu'il a reçus de plusieurs associations suite à l'attribution de la subvention.

- Joseph SOULENQ : Le carrelage des escaliers de la piscine se décolle régulièrement. Les agents arrivent à recoller provisoirement mais il faudra envisager des travaux pour la saison prochaine pour rétablir définitivement ce problème.

Séance close à 22h40

Le Maire,

Didier CAYLA



La secrétaire,

Lucie PRUNET



